

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

APPEL D'OFFRES N° 2019-19

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE PRINCIPALE  
PORT DE VALLEYFIELD

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la Société du Port de Valleyfield demande des soumissions pour retenir les services d'un entrepreneur général pour effectuer les travaux suivants :

- Aménagement d'une voie d'accès pavée pour l'entrée au Port incluant le drainage pluvial.
- Installation d'une balance pour camion.
- Aménagement d'une aire de stationnement des camions.
- Installation de 4 barrières levantes et relocalisation d'une barrière existante.
- Réaménagement des voies de sortie du Port.
- Installation de 2 abris.
- Agrandissement de la guérite existante.
- Éclairage routier des voies d'accès et contrôle d'accès des barrières et balance.

Le document d'appel d'offres est disponible sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou par téléphone au 1 866 669-7326.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission représentant dix pour cent (10%) du prix total soumis, sous forme de chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ou d'un cautionnement de soumission émis par une société de cautionnement reconnue par l'Inspecteur général des institutions financières.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cet effet et devra être contenue dans une enveloppe portant la mention suivante : **Appel d'offres # 2019-19 – Aménagement de l'entrée principale.**

Seules les soumissions reçues au Service des finances et de l'informatique de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, au 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8, **avant le 2 mai 2019 à 10 h**, seront considérées. Les soumissions seront ouvertes publiquement le jour même à 10 h 05 dans la salle réservée aux délibérations du conseil municipal.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omissions que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, ce 27 mars 2019

Anne-Marie Coulombe  
Agente en approvisionnement